



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Menuiseries d'Anzin

Question écrite n° 45299

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de l'entreprise Menuiseries d'Anzin sise 76, rue Jean-Jaures, a Anzin (59410). En effet, cette entreprise, filiale du groupe Ermac dont le siege social est situe 3, rue du Stade, a Coulommiers-la-Tour (41100), est specialisee dans la fabrication de menuiseries exterieures en bois, PVC et aluminium. Elle emploie 85 personnes. Cette societe a ete creee pour reprendre les activites de menuiserie d'une filiale de Charbonnage de France. Son client principal est la Soginorpa. Suite a divers problemes, les Menuiseries d'Anzin ont vu leur chiffre d'affaires subir une baisse de 30 % a fin aout 1996. Cette situation fragilise le groupe tout entier. Si une solution n'est pas rapidement trouvee pour faire face aux problemes financiers, on risque d'assister au depot de bilan du groupe et au licenciement de ses 160 salaries. Il semble que ce dossier qui fait l'objet d'un suivi par le CORRI Nord - Pas-de-Calais pourrait etre regle rapidement et favorablement. Il apparait que certains partenaires financiers potentiels hesitent a intervenir. Les responsables du groupe, et plus particulierement son president-directeur general, sollicitent l'intervention des pouvoirs publics pour favoriser un reglement de ces problemes. C'est pourquoi il lui demande comment il entend aider au deblocage de cette situation.

### Texte de la réponse

Les Menuiseries d'Anzin, societe filiale du groupe ERMAC et specialisee dans la fabrication de menuiseries exterieures en bois, PVC et aluminium, ont connu recemment une forte baisse de leur chiffre d'affaires. La situation de cette entreprise a fait l'objet d'un examen attentif par le CORRI de la region Nord-Pas-de-Calais. C'est ainsi qu'un ensemble de dispositions ont ete convenues, rendues officielles lors d'une recente reunion du CORRI. Tandis que les dirigeants de la societe ERMAC ont resolu d'augmenter les fonds propres de leur filiale, le personnel des menuiseries d'Anzin, pour sa part, a accepte de renoncer au treizieme mois en fin d'annee ; les banques ont confirme leur accord pour un pret tout comme les pouvoirs publics, par l'intermediaire du CORRI ; la societe FINORPA, societe de conversion, est egalement disposee a accorder un pret ; enfin, un moratoire de creances a ete decidee en vue de favoriser la reconstitution du fonds de roulement. Cet ensemble de dispositions doit permettre de redonner a l'entreprise ses chances de succes pour son redressement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45299

**Rubrique :** Bois et forets

**Ministère interrogé :** industrie, poste et telecommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 novembre 1996, page 5996

**Réponse publiée le** : 13 janvier 1997, page 134